



Transport adapté

Référencée par **DAC Somme** — Département de la Somme, 80

 Édition : 12 janvier 2026  Mise à jour : 21 juillet 2026  Version 4



Informations générales

Type de dispositif : Handicap adultes

Parcours concernés

Gériatrie et maladies neurodégénératives

Personnes en situation de handicap



Mission

Contexte missions

Plusieurs services de transport adapté sont disponibles pour aider les personnes à mobilité réduite, handicapées ou âgées à se déplacer en toute sécurité, notamment pour accéder aux soins ou aux activités quotidiennes.

Liste des missions

- Proposer un transport en véhicule adapté avec rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Assurer un accompagnement sécurisé par des chauffeurs professionnels.
- Offrir un transport porte-à-porte avec aide à la personne adaptée en fonction du handicap.
- Permettre l'accès aux soins médicaux avec prise en charge du transport sur prescription médicale.
- Organiser le transport scolaire adapté pour élèves et étudiants en situation de handicap.
- Faciliter les déplacements quotidiens et les démarches administratives grâce à des transports collectifs à la demande.
- Assurer la réservation simple et préalable des trajets adaptés.
- Permettre le remboursement ou l'indemnisation des frais de transport pour certains publics.
- Favoriser le maintien de l'autonomie grâce à des solutions personnalisées.
- Offrir des solutions dans le cadre du transport collectif et individuel.
- Assurer la qualité, le confort et la sécurité lors des déplacements.
- Informer les usagers sur les modalités d'accès et les conditions d'utilisation.

En synthèse

Le dispositif permet d'assurer des déplacements adaptés aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, handicapées ou âgées, avec une attention particulière portée à l'accompagnement, la sécurité et l'accès aux soins. Il intègre plusieurs services, dont des taxis TPMR conventionnés, des transports collectifs adaptés à la demande, et des transports scolaires spécialisés.

Contraintes



L'accès nécessite souvent une prescription médicale, une notification MDPH ou une carte d'invalidité spécifique. La réservation préalable est obligatoire pour la plupart des services. Le transport porte-à-porte est limité à certains périmètres géographiques, notamment Amiens Métropole pour certains services. La capacité d'accueil peut être limitée et soumise à la disponibilité des véhicules adaptés. Pour les transports assurés par le TAAM : les personnes habitant dans un immeuble doivent être capable de rejoindre seul le chauffeur devant l'immeuble



Conditions d'accès

Accord du médecin généraliste :

Une prescription médicale est obligatoire pour certains transports médicaux TPMR.

Lieu de vie :

Domiciliation dans le département de la Somme exigée pour le transport scolaire adapté et certains services TPMR.

Pathologie reconnue :

Notification MDPH ou prescription médicale exigée selon le transport adapté sollicité.

Prescription médicale :

Prescription médicale exigée pour les transports en taxi conventionné TPMR et parfois pour d'autres services adaptés.

Autres conditions :

Vie quotidienne et maintien de l'autonomie



Besoins couverts

Aide aux aidants

- Soutien aux aidants

Vie quotidienne au domicile

- Aide à la mobilité



Modalités

Modalités d'intervention

En structure sociale

Modalités de saisine

Saisine directe

Saisine par la MDPH

Saisine par le médecin traitant



Formulaires d'accès

Formulaires et dossiers d'accès :

- Demande de transport scolaire adapté :

Formulaire de demande auprès de la MDPH via <https://mdph.somme.fr> Explication :
Formulaire à compléter pour bénéficier du transport scolaire adapté après notification de situation handicap.

- Prescription médicale pour transport TPMR :

Document médical à fournir au prestataire de transport TPMR pour prise en charge du trajet.

- Inscription au service TAAM Amiens Métropole :

Modalités et contact via le site officiel du service ou par dossier spécifique.

- Réservation auprès des services collectifs à la demande (TISOA, Synergihp) :

Réservation préalable obligatoire par téléphone ou en ligne selon service.



Territoire d'intervention

Territoire : Départemental

Délai moyen d'intervention : Quelques jours



Financement

Reste à charge usager : Selon le niveau de revenus

Aides au financement

Conseil Départemental

CPAM

MDPH



Annuaire liés

- <https://maboussoleaidants.fr/mes-solutions/resultats>
- <https://www.ameli.fr/transporteur-sanitaire/exercice-professionnel/facturation/transport-de-personnes-mobilite-reduite>
- <https://www.amiens-tourisme.com/une-destination-pour-tous/arriver-stationner-et-circuler-a-amiens-special-handicap/circuler-a-amiens-pour-les-personnes-a-besoins-specifiques/le-transport-adapte-a-la-demande/>

Informations à titre indicatif. Données mises à jour le **21 juillet 2026**. Vérifiez auprès de l'organisme avant toute démarche.

Conformément au RGPD, certaines coordonnées personnelles ne sont pas affichées publiquement.

À PROPOS



Cairnova, édité par Alémiane

Cairnova est la plateforme propulsée par **Alémiane** qui aide les **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** à structurer et partager leur offre territoriale d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Réservée aux professionnels du parcours de santé : coordinateurs, contributeurs et partenaires institutionnels.

Alémiane conçoit des solutions numériques au service du parcours humain. Notre mission : faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les personnes et leurs aidants, en équipant les DAC d'outils simples, performants et conformes au RGPD.

✉ jfpiat@alemiane.fr

🌐 alemiane.fr



DAC Somme

Présentation

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Somme, porté par l'association Appui Santé Somme, accompagne les parcours de santé complexes sur l'ensemble du département. Il intervient auprès des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux pour évaluer les situations, orienter vers les bonnes ressources et coordonner les intervenants — quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne accompagnée. Son objectif : favoriser le maintien à domicile, assurer la continuité des soins et soulager patients comme aidants face à des parcours souvent complexes. Basé à Amiens, avec des antennes à Abbeville et Montdidier, le DAC s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, travailleurs sociaux, coordinateurs, psychologues, médecins) qui vient en appui des acteurs de terrain, sans jamais s'y substituer.

Coordonnées

- Amiens (siège) : 354 boulevard de Beauvillé – 80000 Amiens
- Abbeville : 26-28 rue de l'Hôtel Dieu – 80100 Abbeville
- Téléphone : 03 65 89 09 19
- Mail : contact-dac@appuisantesomme.fr



Plateforme **Cairnova** propulsée par **Alémiane**.

Fiche référencée par **DAC Somme**.

Cette fiche est aussi disponible en ligne : <https://www.cairnova.fr/espace-documentaire/dac-somme/transport-adapte>

Scanner pour accéder à la fiche en ligne

Plateforme Cairnova propulsée par Alémiane

